



Rubrique: Poursuites pour dettes

Sous-rubrique: Commandement de payer

Date de publication: SHAB, KABJU - 06.02.2020

Numéro de publication: SB02-0000017205

Canton: JU

Entité de publication:

Office des poursuites et faillites Delémont, Rue de l'Avenir 2,
2800 Delémont

Commandement de payer Solomon Engineering SA

Débiteurs:

Solomon Engineering SA
CHE-113.998.208
Chemin du Noir-Bois 3
2853 Courfaivre

Créanciers:

Credit Suisse (Schweiz) AG
CHE-166.233.400
Paradeplatz 8
8001 Zürich

Type de poursuite pour dettes:

Procédure ordinaire

Numéro du commandement de payer:

21913450 du: 24.10.2019

Créances:

CHF 233'045.50

Coûts supplémentaires:

Rogatoire : CHF 13.30 / Frais rogatoire OP Küsnacht : CHF 66.60

Motif de la créance:

Contrat de leasing consistant en un centre d'usinage ROTO-PAL 230-ATS selon PV de livraison et réception de l'équipement du contrat de leasing no 17.2308.801 avec Ecofina SA du 02.10.2017. Redevances échues au 09.05.2019 et redevances mensuelles à échoir jusqu'au 31.12.2022. Selon lettre recommandée de mise en demeure et de dénonciation du 09.05.2019.

Remarques juridiques:

Le débiteur est sommé de payer au créancier dans les vingt jours les sommes indiquées. Si le débiteur entend contester tout ou partie de la dette ou le droit du créancier d'exercer des poursuites, il doit le déclarer verbalement ou par écrit (former opposition) auprès du point de contact dans les dix jours à compter de la notification du commandement de payer. S'il ne conteste qu'une partie des créances, le montant de celles-ci doit être indiqué précisément, faute de quoi la dette entière est réputée contestée. Si le débiteur n'obtempère pas à la sommation de payer, le créancier pourra requérir la continuation de la poursuite.

Publication selon l'art. 69 LP.

Point de contact:

Office des poursuites et faillites Delémont
Rue de l'Avenir 2
2800 Delémont